



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

La présente charte est rédigée en complément du Règlement Intérieur de Tous Azimuts et a pour but d'apporter des précisions à ses adhérents, notamment dans ses activités régulières d'ateliers. Les cas particuliers sont explicités dans le règlement intérieur de l'association. Elle a été validée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 01/07/2023.

Article 1 : objet

L'association propose des ateliers (en fonction des années : anglais, allemand, arabe, chinois, coréen, espagnol, italien, polonais, portugais, russe, vietnamien, expression orale en chantant, cafés linguistiques, yoga...), animés par des intervenants soucieux de partager leurs connaissances et leur passion pour les langues, cultures et activités qu'ils pratiquent, dans un esprit de convivialité, favorisant les échanges et la communication.

Les trois règles d'or de l'association sont la flexibilité, la confiance et le respect mutuel, qui ont contribué depuis sa création à son succès et à une atmosphère particulièrement sympathique au sein des ateliers.

Article 2 : ateliers pour adultes

Les ateliers sont organisés une fois par semaine (hors vacances scolaires) pour des séances de 1h15 à 1h30 en fonction des ateliers. Le tarif de la séance est défini par le Conseil d'Administration.

Contrairement à la plupart des autres centres socio-culturels / associations à caractère sportif ou culturel, qui exigent un règlement à l'année ou au trimestre, payé en intégralité même en cas d'absence aux activités (et ce quels qu'en soient les motifs), l'association Tous Azimuts a souhaité une organisation originale et plus adaptée aux contraintes des membres inscrits à une activité. Pour cela, elle a mis en place un système dans lequel les adhérents ne règlent que les ateliers auxquels ils participent, sauf en cas d'absence non-prévenue.

Les inscriptions se font en ligne. Toutes les modalités sont communiquées via nos réseaux sociaux, lors des forums, dans la presse, lors d'évènements où l'association est présente et individuellement à toute personne qui s'adresse au secrétariat via l'adresse sat@tousazimuts-asso.fr. Chacun dispose de son espace en ligne qui lui permet de gérer ses informations et les mettre à jour en cas de besoin. Ce compte permet de prendre l'adhésion à l'association, et d'acheter le ou les forfaits désirés.

Il permet aussi en cas d'adhésion familiale de rajouter plusieurs enfants sur un même compte.

Exemple : j'ai 2 enfants qui veulent suivre 1 atelier d'anglais

- Je crée mon espace (je suis le responsable légal)
- Je prends une adhésion
- J'achète deux forfaits d'anglais (un pour chaque enfant)
- Je peux payer en ligne selon les modalités offertes par l'association

Même situation si je souhaite suivre un atelier d'espagnol et mon enfant un atelier d'anglais

En revanche si j'apprends l'italien et mon épouse l'espagnol, chacun devra créer son espace et prendre une adhésion et un forfait individuel.

Les nouveaux adhérents potentiels, qui souhaitent tester un cours avant de s'engager, peuvent, après avoir créé leur espace, acheter un cours d'essai.

Si la personne est satisfaite, elle prend son adhésion et achète un forfait.

Si la personne ne donne pas suite elle pourra supprimer son espace.

Dès qu'une personne a confirmé son inscription aux ateliers, elle doit s'acquitter d'un forfait de 20 séances, non-remboursable (sur un total d'une trentaine de séances proposées par an), pour chaque atelier auquel elle est inscrite.

En cas d'absence non-prévue, une séance est alors décomptée de son crédit. Une absence est à signaler par mail de préférence à sat@tousazimuts-asso.fr, ou par téléphone au 07.67.18.16.91. L'absence prévue peut également être communiquée à l'intervenant, la semaine précédente.

Lorsque la totalité du forfait a été consommée et que l'année n'est pas terminée, l'adhérent a la possibilité d'acheter des séances supplémentaires, non remboursables.

La flexibilité offerte par ce mode de fonctionnement repose sur une confiance réciproque accordée par principe mais faisant l'objet de vérifications régulières notre secrétaire.

Les adolescents souhaitant participer à un atelier adulte sont soumis aux mêmes conditions.

Les paiements sont possibles par :

- Virement bancaire ;
(demander le RIB au trésorier de l'association tresorier@tousazimuts-asso.fr)
- Carte bleue ;
- Par chèque bancaire ou espèces.

Pour des ateliers dont l'association a connaissance dès la rentrée ou dès la mise en place qu'elle ne pourra pas assurer une trentaine de séances, le forfait non remboursable sera réduit à 10 ou 15 séances suivant les cas.

Pour les personnes rejoignant les activités de l'association en cours d'année, le forfait non remboursable sera de :

- 15 séances pour une adhésion entre novembre et janvier
- 10 séances pour une adhésion entre février et avril
- 5 séances pour une adhésion en mai
- A définir avec un membre du Bureau en cas d'adhésion alors qu'il reste moins de 5 séances

Les séances du 1^{er} forfait de 20 acheté et non utilisées en fin d'année, ne sont ni remboursables, ni reportables, que ce soit sur le forfait d'un autre adhérent ou l'année suivante.

Article 3 : ateliers pour enfants

Les ateliers, organisés une fois par semaine (hors vacances scolaires) pour des séances de 1h.

Les conditions de paiement sont les mêmes que pour les adultes.

Article 4 : déroulement des ateliers

Les intervenants de l'association, bénévoles ou indemnisés, sont chargés d'animer les ateliers en concertation avec les attentes des membres inscrits, et sollicitent la participation de chacun(e) durant les séances de cours. A cette fin, il est suggéré à chaque participant de préparer un cavalier mentionnant son prénom ce qui facilitera le travail de l'intervenant qui peut ainsi donner la parole à chacun(e) de manière équilibrée et de façon plus dynamique.

Il est important de respecter les horaires (et ce même si l'intervenant ne voit pas le temps passer... !) et laisser la place au groupe suivant le cas échéant, tout en permettant à l'intervenant de faire une pause d'au moins 10min entre l'animation de deux séances.

Dans le cas où l'adhérent souhaiterait un changement de groupe, il contacte la secrétaire de l'association (sat@tousazimuts-asso.fr) qui fera le nécessaire dans la mesure des possibilités. Le changement ne sera possible que s'il reste des places dans le groupe souhaité.

L'association Tous Azimuts n'est pas une école de langue, ni une association de soutien scolaire. Dans ce cadre, elle n'a pas vocation à « atteindre des objectifs ». ...

Article 5 : absence / annulation

Dans le cas où une majorité de participants serait absente (moins de 2-3 présents), l'atelier sera annulé. Afin de pouvoir prévenir l'intervenant et les personnes concernées, et éviter qu'elles ne se déplacent pour rien, **il est donc important de prévenir de chaque absence, y compris pour les ateliers enfants.**

Lorsque l'intervenant ne peut pas assurer une séance, l'association fera son possible pour faire appel à un autre intervenant pour le remplacer ou pour rattraper la séance à une autre période de l'année. L'intervenant pourra distribuer, **seulement s'il le souhaite**, les documents étudiés lors de la séance précédente aux absents de ladite séance. Mais l'intervenant n'a pas l'obligation d'envoyer ces documents au préalable par mail, ni de (re)corriger les exercices qui auraient déjà été étudiés en séance. En effet, ayez en mémoire que si l'intervenant accepte de le faire, c'est sur son temps personnel ou au détriment du reste du groupe.

Article 6 : ressources pédagogiques

Les ressources utilisées par les intervenants résultent de leurs recherches propres, donnant parfois lieu à l'acquisition d'ouvrages ou autres supports par l'association, et peuvent aussi être réalisés par l'association elle-même, qui peut proposer ses propres outils pédagogiques à la vente, au profit de Tous Azimuts (fiches « MEMO » plastifiées, autres...).

Article 7 : utilisation des locaux

En tant qu'utilisateurs des salles, il est demandé aux organisateurs, intervenants et membres d'appliquer un certain nombre de consignes (rappelées par de nombreuses affichettes dans les salles), consistant notamment : à laisser la salle propre, à ranger les chaises et les tables, mais aussi vérifier le verrouillage des portes et fenêtres avant de quitter les lieux.

L'association Tous Azimuts remercie par avance les bonnes volontés des personnes inscrites aux premiers cours, qui seront sollicitées pour l'installation, et des élèves des derniers cours, pour le rangement dans chaque salle.

Les adhésions de l'association Tous Azimuts aux Centres Socio-Culturels la « Maison des Projets » de Buxerolles et le « Local » de Poitiers, qui s'entendent comme une relation de partenariat et à un tarif particulièrement raisonnable, incluent une utilisation régulière des locaux sur plusieurs créneaux hebdomadaires.

Les utilisateurs des salles pour les ateliers de Tous Azimuts deviennent de fait adhérents de la Maison des Projets de Buxerolles ou du Local de Poitiers.

Tous Azimuts reverse au CSC les cotisations correspondantes (excepté dans le cas où l'utilisateur est déjà membre).

L'adhésion à l'association Tous Azimuts implique la pleine acceptation de la présente charte

La présidente,
Florence FORSANS-CAUD